

L'Association ADALEA recrute :

**Un·e travailleur·se social·e, écoutant·e 115
CDD jusqu'au 11 janvier 2025 | 0.8 etp**

Le 115, n° d'urgence pour les sans-abris, est la réponse téléphonique du volet urgence du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) sur le département des Côtes d'Armor.

Sous la responsabilité de la directrice de pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale (AEVS) et du chef de service SIAO urgence, il-elle sera en charge :

- D'écouter et évaluer les situations des personnes qui font appel au 115,
- Les informer, les orienter vers les dispositifs adaptés,
- Coordonner l'offre et la demande d'urgence,
 - Par un lien quotidien avec les structures d'hébergement et les hôtels partenaires,
 - Par la saisie des demandes reçues, des disponibilités en terme de places sur département et des orientations réalisées via le logiciel SI-SIAO,
 - Par la mise à jour instantanée des données et des informations (répertoire / logiciel / procédures...)
- Contribuer à l'animation du réseau de la veille sociale et à l'observation dans la cadre du SIAO 22.

Profil :

- Expérience exigée dans le secteur social et plus spécifiquement auprès des publics en grande précarité
- Capacités relationnelles et d'écoute, à gérer les situations de crise et d'immédiateté
- Rigueur administrative et dans le suivi des procédures : très bonne maîtrise des outils informatiques, la fonction prévoit l'utilisation de logiciels de saisie.
- Expérience du travail en réseau et en équipe
- Qualification dans le secteur social
- Diplôme DEME ou DEES souhaité

Conditions :

- CDD à temps partiel dans le cadre d'un remplacement jusqu'au 11/01/2025 | 0,8 ETP
- Poste à pourvoir au plus vite
- Planning fixe établi sur un roulement de 4 semaines, travail possible en soirée jusqu'à 20h et le samedi jusqu'à 16h.
- Lieu de travail : St-Brieuc / Déplacements ponctuels possibles sur le département (véhicule de service).
- **Salaire** : en application des accords collectifs Nexem-CHRS et de la grille de classification des salaires salaire à convenir selon diplôme, et ancienneté à partir de 1413.61€ bruts mensuels sur la base d'un 0.80 ETP sans ancienneté.
- **Avantages** : titres-restaurant (ancienneté d'un mois minimum), mutuelle de base prise en charge à 80% par l'employeur, prévoyance, 3 jours de congés trimestriels sur 3 trimestres, Plan d'Epargne Interentreprises (sous conditions).

Candidature (CV+ Lettre) à envoyer par mail à **ADALEA**
recrutement@adalea.fr
avant le 30 septembre 2024